

Dentistry 19.1 Le système de remboursement des soins en France

Le système de remboursement des soins en France



1. Quel est le rôle principal de la Sécurité sociale ?
 - a. Gérer uniquement les hôpitaux publics
 - b. Organiser les campagnes de prévention dentaire
 - c. Former les chirurgiens-dentistes
 - d. Protéger les personnes face aux événements de la vie
2. Que couvre la branche maladie ?
 - a. Les frais médicaux, les dépenses d'hospitalisation et les indemnités journalières
 - b. Les aides pour l'achat d'un logement seulement
 - c. Les prêts pour ouvrir un cabinet dentaire
 - d. Les pensions de retraite

1-d 2-a

2. Read the dialogue and answer the questions.

Comprendre le remboursement des soins dentaires en France

Understanding reimbursement for dental care in France

- Dentiste:** J'ai du mal à comprendre le système de remboursement en France. Vous pouvez m'expliquer ?
(I'm having trouble understanding the reimbursement system in France. Could you explain it to me?)
- Assistante:** La base du système, c'est l'Assurance Maladie Obligatoire, l'AMO. Elle rembourse une partie des soins.
(The foundation of the system is the Mandatory Health Insurance, the AMO. It reimburses part of the treatment costs.)
- Dentiste:** Quelle proportion est prise en charge ?
(What percentage is covered?)
- Assistante:** Selon l'acte, l'AMO rembourse environ 60 à 80 %, et le reste s'appelle le ticket modérateur.
(Depending on the procedure, the AMO reimburses about 60 to 80%, and the remainder is called the co-payment (ticket modérateur).)
- Dentiste:** Et ce ticket modérateur, qui le paie ?
(And who pays that co-payment?)
- Assistante:** Normalement le patient, sauf s'il a une Assurance Maladie Complémentaire, la mutuelle, qui couvre tout ou une partie.
(Usually the patient, unless they have Complementary Health Insurance — the mutuelle — which covers all or part of it.)
- Dentiste:** Donc la mutuelle complète ce que la Sécurité sociale ne rembourse pas ?
(So the mutuelle tops up what Social Security doesn't reimburse?)
- Assistante:** Exactement. C'est pour ça qu'on demande toujours la mutuelle pour estimer le reste à charge réel.
(Exactly. That's why we always ask for the mutuelle to estimate the actual out-of-pocket cost.)
- Dentiste:** Et le tiers payant, comment ça marche ?
(How does third-party payment work?)

Assistante: Si le patient y a droit, vous êtes payé directement par l'AMO et parfois par la mutuelle, sans avance du patient.

(If the patient is eligible, you are paid directly by the AMO and sometimes by the mutuelle, so the patient doesn't have to pay up front.)

Dentiste: Et les patients en ALD ?

(What about patients with an ALD?)

Assistante: Pour une Affection de Longue Durée, l'AMO rembourse à 100 % les soins liés à cette pathologie, par exemple certains soins de parodontie.

(For a Long-Term Condition (Affection de Longue Durée), the AMO reimburses 100% of care related to that condition — for example, certain periodontal treatments.)

Dentiste: Et pour les patients avec peu de ressources ?

(And for low-income patients?)

Assistante: Ils peuvent bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire, la CSS, qui rend le reste à payer presque nul pour les soins remboursables.

(They can benefit from the Complementary Health Solidarity, the CSS, which reduces the remaining amount to pay to almost nothing for reimbursable care.)

1. Que fait la mutuelle pour le patient ? *(What does the mutuelle do for the patient?)*
 - a. Elle remplace complètement l'Assurance Maladie Obligatoire, l'AMO.
 - b. Elle paie seulement la formation du dentiste et la responsabilité civile professionnelle.
 - c. Elle complète le remboursement de l'AMO et réduit le reste à charge.
 - d. Elle sert uniquement pour la Carte Vitale et la facturation CCAM.
2. Dans quel cas l'AMO rembourse 100 % des soins ? *(In which case does the AMO reimburse 100% of care?)*
 - a. Quand le patient utilise la Carte de Professionnel de Santé.
 - b. Quand le dentiste applique le tiers payant pour tous les patients.
 - c. Quand le patient est en ALD pour une maladie chronique reconnue.
 - d. Quand l'acte n'est pas remboursable par la Sécurité sociale.

1-c-2-c